



COMMUNE DE CORNAUX

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'extension de la CEN.

- a) adoption des statuts du Syndicat intercommunal de la CEN
 - b) crédit d'engagement de CHF 416'000.00 pour la participation de la commune de Cornaux à la réalisation du projet d'extension de la CEN
-

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

1. HISTORIQUE

Suite à de nombreux problèmes qualitatifs et quantitatifs d'eau au Landeron, une solution a été recherchée avec les communes voisines. Cette étude a permis d'évaluer pour toutes ces communes les ressources d'eau (crise, étiage), le déficit de stockage (réserve incendie, alimentaire) et l'évolution de la population et des entreprises.

2. SOLUTION

Le projet proposé comprend la création d'une station de pompage au réservoir de Fontaine-André, la réalisation d'une conduite de transport d'eau potable et la création d'un nouveau réservoir en amont de Frochaux.

3. FINANCEMENT

Pour Cornaux le montant du crédit demandé est de	CHF	386'000 HT
	CHF	30'000 TVA
	CHF	416'000 TTC

Comme ce projet d'extension de la CEN s'inscrit dans le cadre d'une politique cantonale régionale, la subvention allouée sera de 40% sur le montant des travaux en lieu et place des 20% habituels. Les montants concernant Cornaux ne devraient avoir aucune influence sur le prix de l'eau.

4. CONCLUSION

Ce projet d'importance régionale apportant une réponse aux besoins actuels et futurs de Cornaux, de Cressier, d'Hauterive, du Landeron, de la Tène et de Saint-Blaise, le conseil communal vous propose d'accepter ces statuts et cette demande de crédit.

Cornaux, le 15 février 2016

CONSEIL COMMUNAL